

signé électroniquement le 30/05/2018
par BERNARD RIOUAL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 30

Votants : 32

Procurations : 2

Délibération rendue exécutoire

le : - 5 JUIN 2018

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 22/05/2018

Affichage en date du : 22/05/2018

Publication en date du : - 5 JUIN 2018

Réception en préfecture : 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-huit mai

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Karine APPERE ayant donné procuration à Mme Martine BIZIEN, M. Nicolas DEMERSCASTEL à M. Yves DU BUIT, Mme Yvonne THOMAS.

N° 2018-05-20

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SOUBIGOU.

Objet : Dénomination de voie.

Rapporteur : Jacky LE BRIS

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme-Travaux » en date du 15 mai 2018,

Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs du nouvel Hôtel de Ville sont cours d'achèvement. L'Hôtel de ville est un bâtiment de référence sur une commune. C'est à partir de l'Hôtel de ville que le Conseil municipal administre les affaires de la Commune et satisfait les besoins quotidiens de la population. Ce bâtiment doit être bien identifié par les habitants de Plouzane mais aussi par les personnes extérieures à la commune. La dénomination de l'espace public devient indispensable dans l'intérêt de tous.

Suite à la Commission extra-municipale « réaménagement du centre ville » du lundi 14 Mai 2018, il est proposé de dénommer « **Place de la République – Plasenn ar Republik** », la place située autour de l'Hôtel de ville, comprise entre la rue Guy Môquet, la rue du 8 Mai 1945, la rue Anjela Duval.

Il est précisé que cette voie relève du secteur scolaire de « Kroas Saliou ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le nom de Place de la République à la place située autour de l'Hôtel de ville, comprise entre la rue Guy Môquet, la rue du 8 mai 1945 et la rue Anjela Duval ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer toutes les pièces nécessaires à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 31 mai 2018

Le Maire,

Bernard RIOUAL